

*République Démocratique du Congo*

**LE GOUVERNEMENT**

**ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE**

**À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION  
DU PROJET DU BUDGET DE L'ÉTAT  
POUR L'EXERCICE 2010  
DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE**

**Kinshasa, Octobre 2009**

**Honorable Président,  
Honorables Membres du Bureau,  
Honorables Députés,**

Au nom du Gouvernement de la République, j'ai l'honneur de venir présenter, devant votre Auguste Assemblée, le projet du Budget de l'État de l'exercice 2010.

Je suis particulièrement heureux de me soumettre à cette exigence constitutionnelle qui me donne l'occasion de débattre avec la Représentation Nationale des politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre au cours de l'année 2010.

Mais, au moment où je me présente devant votre Auguste Assemblée, mon Gouvernement est encore sous le choc de la disparition de l'un de ses membres, en la personne de Monsieur André Philippe FUTA, Ministre de l'Economie Nationale et du Commerce, qui vient de nous quitter.

Je voudrais saluer sa mémoire ainsi que celle de tous les Députés et Sénateurs que la République a perdus au cours de cet exercice finissant.

En mémoire de tous ces dignes et valeureux fils du Pays, je vous prie, avec l'autorisation de l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale, de bien vouloir vous lever en vue d'observer une minute de silence.

(...) Je vous remercie.

**Honorable Président,  
Honorables Membres du Bureau,  
Honorables Députés,**

Il vous souviendra que lors de la présentation du projet de Budget de l'exercice 2009, la Représentation Nationale avait émis le vœu de voir le projet du Budget 2010 déposé dans le délai constitutionnel, afin de donner aux Elus du peuple le temps nécessaire pour son examen.

C'est ainsi que des efforts ont été fournis par le Gouvernement en vue de déposer le présent projet de Budget au début de cette session parlementaire.

Toutefois, il me semble important de relever, à ce propos, que l'obligation de présenter un projet de Budget consolidé avec celui des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées nécessite l'harmonisation de différents calendriers budgétaires afin de les rendre compatibles avec la date du dépôt du Projet de Budget devant le Parlement.

A cet effet, je m'en vais vous rassurer que le projet de Loi organique sur les finances publiques qui vous sera transmis dans les prochains jours, donne des orientations utiles pour régler ces conflits de calendrier budgétaire entre le Pouvoir central et les Provinces

**Honorables Députés,**

Il me paraît utile de rappeler que lors de la présentation du projet de budget 2009, les premières vagues de la crise financière internationale touchaient nos côtes et faisaient peser de graves dangers sur notre économie nationale, alors affaiblie par les pressions internes résultant de la crise sécuritaire à l'Est.

L'activité minière a été la première touchée.

La production de cuivre a reculé de 31% au dernier trimestre 2008 tandis que la production de diamant s'est littéralement écroulée. La MIBA a cessé de produire à la fin de 2008.

La production de pétrole brut a affiché un taux de croissance négatif de 4.4%, réduisant les recettes pétrolières à 2 millions de dollars américains en janvier 2009 contre une moyenne mensuelle de 52 millions.

La production de bois a été affectée en partie, par l'annulation de certaines commandes de bois faites par l'Europe et l'Asie aux producteurs congolais suite à la récession économique mondiale.

Les contre-performances des secteurs productifs ont affecté le secteur des services dont notamment le secteur des télécommunications et du commerce.

Ainsi, après cinq années pendant lesquelles le taux de croissance du PIB a été en moyenne de 5,7%, nous avons dû revoir largement à la baisse les perspectives du taux de croissance pour 2009, de 9% à 2,7%.

Le repli du PIB a entraîné une baisse considérable des recettes de l'Etat au dernier trimestre 2008 et au premier trimestre 2009. Comparées à leur niveau du premier trimestre 2008, les recettes publiques ont fortement baissé au premier trimestre 2009. En termes réels, elles sont passées de **230 millions de dollars américains** en mars 2008 à **176 millions** en mars 2009, soit une baisse de 24 %.

Dans l'ensemble, l'effet de la crise sur la balance globale des paiements pour 2009 est évalué à **1 milliard 500 millions de dollars américains**. Si l'on ajoute à ce montant la contraction des importations évaluée à **2 milliards 400 millions de dollars américains**, on obtient une estimation primaire du choc que la crise a exercé sur notre balance des paiements.

Ce choc de près de **4 milliards de dollars américains** représente le tiers de la production nationale brute estimée à 12 milliards de dollars américains. Les effets d'un tel choc, extrêmement élevé, se sont fait sentir sur le niveau des réserves de change qui ont littéralement plongé à partir de septembre 2008.

En mars 2009, les réserves de change ne représentaient plus qu'un jour d'importations. La crise a donc, à la fois, diminué la capacité du pays à importer et la capacité de la Banque Centrale du Congo à fournir les devises étrangères à l'économie nationale.

### **Honorables Députés**

C'est dans ce contexte difficile que le Gouvernement a dû exécuter le budget de l'exercice 2009.

Pourtant, 2009 était, pour le Gouvernement, l'année de lancement effectif des grands travaux prévus dans le cadre des Cinq Chantiers de la République.

En effet, la crise financière internationale et ses effets ont largement mis en évidence l'extrême vulnérabilité de notre économie et, par conséquent, la nécessité pour nous de créer de nouveaux espaces économiques.

Le pays a besoin d'une nouvelle voie, de nouvelles opportunités économiques plus créatrices de richesses. Pour ce faire, comme à l'époque de la mise en valeur coloniale, il nous faut ouvrir de nouveaux couloirs et offrir de nouveaux espaces. La solution réside donc en deux mots : **investissements dans les infrastructures et réformes économiques.**

**Honorables Députés,**

Les Cinq Chantiers de la République initiés par Son Excellence Monsieur le Président de la République, **Joseph Kabila Kabange**, Chef de l'Etat, répondent à cette interpellation pour la construction d'un nouveau Congo et le développement d'une nouvelle économie.

Le Gouvernement a continué à œuvrer dans cette direction malgré les perturbations causées par les effets de la crise financière internationale.

**Honorables Députés,** le Gouvernement a maintenu le cap en lançant en 2009 les grands travaux d'infrastructures et les grandes réformes. Mais, auparavant, le Gouvernement s'est employé à mettre un terme à la crise sécuritaire à l'Est et à stabiliser le cadre macroéconomique.

En ce qui concerne la stabilité macroéconomique, les efforts fournis par le Gouvernement dans la gestion des finances publiques au premier trimestre de cette année ont facilité la mobilisation des ressources extérieures et ce, dans un délai très court pour soutenir la monnaie.

En effet, le Gouvernement a pu obtenir des appuis budgétaires et de soutien à la balance des paiements qui ont largement contribué à l'augmentation progressive des réserves de change. Il s'agit de:

- **100 millions** de dollars américains de la Banque mondiale ;
- **200 millions** de dollars américains du Fonds Monétaire International et ;
- **100 millions** de dollars américains de la Banque Africaine de Développement.

Dans cette même perspective, le Gouvernement attend de l'Union Européenne un appui de l'ordre de **48 millions d'Euros** dans le cadre de la sécurité alimentaire.

Cependant, la bataille pour une stabilité macroéconomique durable n'est pas encore gagnée.

Elle dépend encore de la réduction du poids de la dette extérieure, qui ronge nos réserves de change. Cette réduction passe par l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

**Honorable Président,**  
**Honorables Membres du Bureau,**  
**Honorables Députés,**

Après avoir décrit le contexte de crise qui a influé sur l'ensemble de l'économie, je voudrais maintenant vous présenter l'exécution du Budget de l'exercice en cours, puis les grandes lignes du projet de budget pour l'exercice 2010.

Comme je viens de vous l'expliquer précédemment, le Budget 2009 est exécuté dans un contexte macroéconomique plus difficile que celui qui était initialement projeté.

Le Gouvernement aurait dû proposer à la Représentation nationale dès le début du deuxième trimestre de l'année, un budget aménagé, pour prendre en compte les effets de cette crise sur les grandes masses budgétaires.

Cependant, notre connaissance de l'ampleur de la crise n'était pas suffisante à ce moment là pour nous permettre de redéfinir un nouveau cadre budgétaire plus ou moins stable.

C'est ainsi que le Gouvernement s'est fait le devoir d'observer une plus grande prudence dans la gestion des finances publiques en n'exécutant les dépenses qu'en fonction du rythme de la survenance effective des recettes.

Cela a été possible grâce aux instruments de gestion que sont le plan d'engagement budgétaire et le plan de trésorerie dont la mise en cohérence a été renforcée.

### **Honorables Députés,**

Il vous souviendra que la loi budgétaire de l'exercice 2009 a assigné à mon Gouvernement la réalisation des recettes de l'ordre de **2.629 milliards de Francs congolais**, dont :

- **1.598 milliards de Francs congolais** au titre de recettes propres ; et
- **1.031 milliards de Francs congolais** au titre de recettes extérieures.

## **En ce qui concerne les recettes,**

Les recettes courantes ont atteint **868 milliards de FC**, les recettes exceptionnelles, **97 milliards de FC** et les recettes extérieures, **590 milliards de FC**.

Tout en soulignant la recette exceptionnelle de **97 milliards de FC** au titre de la première tranche du pas de porte du contrat sino-congolais, permettez-moi de mettre en évidence l'effet de l'amélioration des méthodes de comptabilisation des recettes extérieures et de leur suivi, à travers la mise en place au Ministère du Plan d'une Plateforme de Gestion de l'Aide et de l'Investissement et qui donne une meilleure visibilité aux interventions des bailleurs de fonds. Cela explique le taux record de réalisation de **86%** à fin août 2009 par rapport aux exercices précédents.

Par ailleurs, pour améliorer la consommation des crédits d'investissement, le Ministère du Plan sera davantage associé à l'élaboration du plan d'engagement des dépenses en capital.

## **Honorables Députés,**

Au vu des moins-values constatées dans la mobilisation des ressources internes au cours de cette période, mon Gouvernement a renforcé les mesures tendant à assurer la traçabilité de la recette et à réduire son taux de déperdition à chaque point de perception tout en tirant meilleur profit des appuis budgétaires offerts par les partenaires extérieurs.

Toutefois, malgré ces efforts, l'espace budgétaire est demeuré très étroit, particulièrement à cause de la hauteur des dépenses contraignantes que sont les rémunérations, le service de la dette, les transferts aux provinces et aux régies financières, et les dépenses sécuritaires.

**Honorable Président,  
Honorables Membres du Bureau,  
Honorables Députés,**

A fin août 2009, les dépenses totales se sont élevées à **1.465 milliards de Francs congolais**, soit un taux d'exécution de **84%** calculé par rapport au niveau attendu à cette période de l'année.

Ces dépenses ont été effectuées dans un contexte caractérisé à la fois par l'amenuisement des ressources dû au ralentissement de l'activité économique et par l'impératif de la stabilisation de la situation sécuritaire à l'Est du Pays. Il y a lieu de souligner que les dépenses contraignantes ont représenté **90%** de l'ensemble des dépenses sur ressources propres.

En dépit de ce contexte difficile, mon gouvernement a mené, dans le cadre de son programme d'action prioritaire basé sur le Document de Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, plusieurs actions significatives dans divers domaines de la vie nationale, et dont je m'en vais vous donner les principales indications.

**En matière salariale**, le Gouvernement a procédé à l'uniformisation à la base des rémunérations des agents et fonctionnaires de l'Etat en Provinces, au réajustement de la solde du militaire et du policier ainsi qu'à la majoration de la prime de risque des médecins, des professionnels et des administratifs du secteur de la santé.

Il sied de noter que l'opération d'uniformisation, amorcée à partir du mois d'août, a permis à l'Huissier en province d'atteindre le même niveau de rémunération que son collègue de Kinshasa, et de réduire les écarts au niveau des autres grades.

En outre, mon Gouvernement a procédé à la mécanisation :

- de **36.166** enseignants qui prenaient sans être payés depuis plusieurs années ;
- de **14.510** éléments des ex-groupes rebelles intégrés dans les Forces Armées de la République Démocratique du Congo en vue de la consolidation de la paix à l'Est du Pays ;
- de **9.169** agents et fonctionnaires de l'Etat rejetés et privés de leur salaire.

**Honorables Députés,**

**En ce qui concerne les investissements,** ils ont été principalement financés sur ressources extérieures.

En effet, la première phase du programme d'infrastructures dans le cadre de la convention sino-congolaise a réellement démarré cette année.

Outre le paiement de la première tranche du pas de porte de **175 millions de dollars américains**, dont **125 millions** au Trésor public, des projets d'infrastructures de l'ordre de **750 millions de dollars américains** ont été programmés pour 2009.

Sur la tranche de 2009, **350 millions de dollars américains** ont déjà été décaissés et affectés à plusieurs projets, notamment :

- à Kinshasa : la réhabilitation et la modernisation de l'Avenue du Tourisme et de la Route de Lutendele pour **45 millions de dollars américains** ; la construction de l'Hôpital du Cinquantenaire pour **100 millions de dollars américains** ;
- dans le Katanga : le bitumage de 137 Km de la Route Nationale n°5 Lubumbashi-Kasomero-Kasenga pour **138 millions de dollars américains** ;
- dans l'Est du pays : le bitumage de 60 Km de la Route Nationale n°4 Beni-Niania-Kisangani pour **57 millions de dollars américains**.

En plus de ces financements, et grâce au mécanisme qui permet à des opérateurs privés de financer des infrastructures, de les gérer en concession avant de les transférer à l'Etat, le partenaire chinois EXIM-BANK a financé l'achèvement de la première phase de modernisation de la Route Nationale n°1 sur le tronçon Lubumbashi-Kasumbalesa, et le démarrage des travaux de construction du nouveau pont Mpozo à l'entrée de Matadi, prélude à la modernisation de la même route nationale sur le tronçon Kinshasa-Matadi.

Par ailleurs, la combinaison des programmes PROROUTES financé conjointement par la coopération britannique et la Banque mondiale pour un total de **190 millions de dollars américains**, du programme financé par la Banque Africaine de Développement et d'autres programmes routiers, a permis le démarrage des travaux routiers ci-après :

- Réhabilitation de la route Banana-Moanda-Boma de 106 Km ;

- Réhabilitation de la route Nsele-Lufimi sur 95 km ;
- Réhabilitation de la route Lufimi-Kwango sur 57 km et reconstruction des ponts Maï-Ndombe et Lufimi ;
- Réhabilitation de la route Kwango-Kenge sur 73 km ;
- Construction du pont Loange et Lovua et réhabilitation des voies d'accès ;
- Réhabilitation de la route Tshikapa-Kananga sur 253 km ;
- Réhabilitation et élargissement de la route Lubumbashi-Kasumbalesa sur 95 km ;
- Réhabilitation de la route Likasi-Kolwezi sur 180 km ;
- Réhabilitation de la route Kamituga-Kasongo sur 320 km ;
- Réhabilitation de la route Kisangani-Lubutu sur 204 km ;
- Réhabilitation de la route Lubutu-Kindu sur 373 km ;
- Réhabilitation de la route Bukavu-Kavumu sur 35 km ;
- Bitumage de la route Beni-Komanda ;
- Réhabilitation de la route Beni-Kamango sur 76 km ;
- Réhabilitation de la route Goma-Sake-Masisi-Walikale sur 272 km ;
- Réhabilitation de la route Fizi-Minembwe ;
- Réhabilitation de la route Bunia-Djugu-Mahagi sur 167 km ;
- Réhabilitation de la route Mongata-Bandundu-Mpoko, Route Nationale n°1- Mpoko-Inongo-Mbandaka sur 1090 km.

Dans le cadre du programme de **rénovation urbaine**, plusieurs projets de modernisation et de réhabilitation de la voirie urbaine ont été lancés dans la ville de Kinshasa et dans plusieurs autres villes de la République.

Les **infrastructures aéroportuaires** font, dès cette année, l'objet d'un vaste programme de réhabilitation et de modernisation financé par des emprunts gagés sur la redevance collectée sur les passagers et par d'autres apports extérieurs.

La réhabilitation de la piste de l'Aéroport International de N'djili avec les fonds de la redevance et celle de l'Aéroport International de Goma sur financement allemand ont marqué le démarrage de ce programme.

**Dans le secteur des Postes, Téléphones et Télécommunications**, les travaux du développement des infrastructures à haut débit pour un coût total de **32 millions de dollars américains** et de réalisation du Backbone national dans son volet terrestre avec la pose de 500 km de câbles entre Kinshasa et Moanda pour un coût de **32 millions de dollars américains** sont en instance de finalisation.

En outre, le Gouvernement a déjà acquis le matériel devant servir à la réalisation du Projet I-Network pour la connexion de la République Démocratique du Congo aux 53 Etats membres de l'Union Africaine.

**Dans le secteur de l'agriculture et du développement rural**, il convient de rappeler la vision du Gouvernement d'en faire un secteur prioritaire étant donné les effets d'entraînement qu'il exerce sur les autres secteurs du fait de sa forte intégration nationale.

A cet effet, dans le cadre du vaste programme de mécanisation agricole, mon Gouvernement a investi sous l'orientation du Président de la République plus de **50 milliards de FC** pour l'acquisition de 700 tracteurs et autres engins agricoles dont la distribution aux Provinces a déjà commencé. Il a procédé également à l'acquisition et à la distribution des semences agricoles et des matériels aratoires.

Par ailleurs, dans le cadre des dépenses d'investissement des provinces, le Gouvernement sur recommandation personnelle du Président de la République a lancé une commande groupée d'un important lot d'équipements pour un coût global de **100 millions de dollars américains**. Ces équipements et matériels, dont le tiers est en voie de livraison, comprennent notamment :

- 52 camions de forage d'eau ;
- 140 bacs de traversée ;
- 40 ponts métalliques ;
- 50 barrages hydrauliques ;
- 100 bateaux de traversée pour passagers ;
- 2.000 moulins à maïs ;
- 200.000 houes, 200.000 pelles, 200.000 haches ;
- 150 véhicules de liaison pour les territoires ;
- 378 panneaux solaires.

**Dans le domaine de l'Education**, les actions du Gouvernement ont visé un triple objectif, à savoir :

- l'amélioration de l'accès des jeunes à l'éducation ;
- le relèvement de la qualité de l'enseignement ; et
- la réhabilitation des infrastructures scolaires et académiques.

En ce qui concerne l'accès des jeunes à l'éducation, le Gouvernement a alloué, grâce à un financement de la Banque Mondiale, les frais de fonctionnement d'un montant total de **24 millions de dollars américains** en faveur de **26.139** écoles primaires et secondaires publiques.

En plus, il a été procédé à la distribution gratuite des kits scolaires sur toute l'étendue de la République.

Quant au relèvement de la qualité de l'enseignement, le Gouvernement a élaboré les stratégies du développement des sous-secteurs de l'enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel. Il a aussi adopté le projet de loi sur l'organisation et le fonctionnement de l'éducation nationale en République Démocratique du Congo.

Enfin, des laboratoires d'analyses médicales ont été rééquipés aux Cliniques Universitaires de Kinshasa, de Kisangani et de Lubumbashi ainsi que dans 37 Instituts Supérieurs de Techniques Médicales dans les provinces de Bandundu, du Bas-Congo, de l'Equateur, du Maniema, du Kasai-Occidental, du Kasai-Oriental, du Sud-Kivu et du Nord-Kivu.

En ce qui concerne les Infrastructures scolaires et académiques, les actions suivantes sont en cours de réalisation :

- Construction de 56 écoles, avec le concours de la Banque Mondiale ;
- Réhabilitation de l'IBTP/Kinshasa-Ngaliema et de 3 Homes des étudiants de l'Université de Lubumbashi.

**Dans le domaine de la santé**, nonobstant l'environnement économique-financier hostile, les actions suivantes ont été réalisées :

- La construction d'un grand centre ophtalmologique dans la Commune de Masina à Kinshasa;
- La réhabilitation des bâtiments et équipements des laboratoires provinciaux de Kananga, Mbandaka et Kisangani dont le coût est de **292 mille** dollars américains ;

- La construction du Centre de santé de Mumbunda à Lubumbashi pour un montant de **309 mille** dollars américains ;

Dans le cadre de l'approvisionnement des structures sanitaires en médicaments essentiels et autres intrants, le Gouvernement a mis à la disposition de chaque province un lot de plus de 19 tonnes de médicaments ainsi que des matériels médico-sanitaires.

L'occasion m'est ainsi donnée de remercier les Honorables Députés et Sénateurs qui, par leur concours, ont permis d'acheminer ces produits et matériels dans plus de 300 zones et centres de santé. C'est là un exemple de collaboration fructueuse entre l'Exécutif et la Représentation Nationale, dans l'intérêt supérieur de nos populations.

A travers le Programme National d'Approvisionnement en Médicaments, je suis heureux de vous informer que le Gouvernement dispose, désormais, d'un stock stratégique évalué à **5 millions de dollars américains** qui lui permet d'intervenir en cas d'urgence ou de nécessité.

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les épidémies, la capacité de prise en charge par le Gouvernement des personnes vivant avec le VIH/SIDA est passée de 600 à 45.000 cas.

De même, le nombre des victimes et la durée de la fièvre hémorragique d'Ebola, qui a frappé la province du Kasai-Occidental, ont été réduits par rapport aux années précédentes grâce à l'augmentation de notre capacité d'alerte et de prise en charge.

Pour protéger la population contre le paludisme, le Gouvernement a procédé, avec le concours des partenaires au développement, à la distribution gratuite et à grande échelle de moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée sans ménagement des actions d'éradication par l'hygiène et le curage des caniveaux.

**Dans le secteur des Mines et des hydrocarbures,** le Gouvernement a finalisé les travaux de revisitation des contrats miniers. A ce sujet, sur 57 contrats revisités, 39 ont été maintenus, 15 ont été annulés et 3 sont à finaliser.

Par ailleurs, 22 zones d'exploitation artisanale d'or et de diamant ont été ouvertes dans les provinces Orientale, du Kasai-Oriental, du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Ce qui permet non seulement la résolution des conflits récurrents entre les exploitants industriels et artisanaux, mais aussi l'élargissement de l'assiette fiscale nécessaire à l'augmentation des ressources attendues de ce secteur.

**Honorable Président,  
Honorables Membres du Bureau,  
Honorables Députés,**

Je voudrais, une fois encore, souligner que les deux fil conducteurs de ce Gouvernement sont : **Investissements dans les infrastructures et réformes.** Et, le Gouvernement envisage de continuer dans cette voie au cours de l'exercice 2010. En 2009, le Gouvernement a lancé une grande réforme : **la réforme des entreprises publiques.**

Cette réforme courageuse dont la première phase a consisté à moderniser le cadre juridique dans lequel devraient opérer les entreprises transformées a pour but ultime de créer un véritable tissu d'entreprises financièrement saines, qui investissent, participent au progrès technique et à la recherche, créent des emplois décents et bien rémunérés.

Ces entreprises nouvelles devraient prendre la place des structures financièrement insolvables, au personnel mal ou pas du tout rémunéré, et dont les prestations ne satisfont pas leurs clients.

A partir du second semestre, en donnant une forme plus précise à la **réforme des finances publiques** dont le Plan d'action a été adopté par le Gouvernement, en adoptant une position claire et sans équivoque en faveur de **l'amélioration du climat des affaires** et en réactualisant le cadre stratégique de la **réforme de l'administration publique**, le Gouvernement s'est doté de trois piliers forts de la modernisation de l'action publique dans notre pays.

**Honorable Président,  
Honorables Députés,**

Après cet aperçu sur l'exécution du budget 2009, dont les détails sont déclinés dans l'exposé général et dans le rapport séparé sur l'exécution du budget au 30 juin 2009, je m'en vais maintenant aborder le point relatif au projet du budget 2010, en relevant d'abord le contexte de son élaboration, ensuite les politiques qui le sous-tendent et enfin ses grandes masses en recettes et en dépenses.

En effet, le présent projet est élaboré dans le contexte de la crise internationale qui affecte de manière significative les secteurs porteurs de croissance de notre économie depuis le second semestre 2008 ainsi que dans la perspective d'une timide reprise de l'activité économique, comme le projettent le Fonds monétaire international et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

Au plan international, l'année 2009 devra se clôturer avec un taux de croissance économique négatif de 1,4%. Les principaux pays partenaires de la République Démocratique du Congo ont enregistré une forte baisse de l'activité cette année 2009.

A titre illustratif, le taux de croissance du Produit intérieur Brut devrait se situer à -2,6% aux Etats-Unis d'Amérique, à -4,6% en Europe et à -6% au Japon.

Cependant d'après les prévisions, cette évolution laisse entrevoir une sortie de la récession à partir de l'année 2010, année au cours de laquelle l'économie mondiale devra se replacer sur une trajectoire de taux de croissance positifs.

Toutefois, les effets de cette sortie de crise seront probablement timides à cause principalement de la faiblesse de la demande mondiale induite par la persistance du chômage dans les pays développés.

Le présent projet du Budget prend également en compte les résultats attendus du train de mesures et de réformes que le Gouvernement met en œuvre dans le domaine de la Gouvernance, en vue d'une mobilisation accrue des recettes et d'une gestion rationnelle des dépenses.

La politique du Gouvernement telle que reflétée dans le projet du Budget 2010 s'inscrit dans la continuité des actions liées à la concrétisation de la vision du Chef de l'État, à travers les Cinq Chantiers de la République. Cette vision reste cohérente avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Aussi, est-il nécessaire d'indiquer que le projet du Budget 2010 constitue un repère important dans la perspective de l'atteinte du Point d'achèvement de l'initiative PPTTE au premier semestre de 2010.

Le but poursuivi ici est d'obtenir l'annulation d'une partie importante du service de la dette extérieure que le Budget de l'Etat supporte chaque année, et de bénéficier de l'assistance extérieure additionnelle au titre notamment d'appui budgétaire. Pour cela, il est nécessaire de conclure préalablement un programme formel avec le Fonds monétaire international, dont l'entrée en vigueur est prévue de manière rétroactive au premier juillet 2009.

A cet effet, en signant avec la partie chinoise l'avenant à la convention de collaboration sino-congolaise, le Gouvernement a levé le dernier obstacle à la conclusion de ce programme.

L'atteinte du point d'achèvement exige aussi la mise en œuvre de tous les déclencheurs y relatifs avant la fin de l'année 2009.

Le Gouvernement compte sur la collaboration de la représentation nationale pour accélérer l'adoption de projets de loi ayant un lien direct avec ces déclencheurs. Il s'agit notamment du projet de loi sur les marchés publics.

Dans ce contexte, le Gouvernement va poursuivre sa démarche centrée sur les deux fils conducteurs : **infrastructures et réformes**. Ainsi, en matière d'infrastructures, le Gouvernement mise sur :

- la réalisation de la deuxième tranche de **400 millions** de dollars américains de l'enveloppe Infrastructures de la convention sino-congolaise pour 2009 et dont les travaux seront lancés avant la fin de cette année pour les projets ci-après :
  - 633 km sur l'axe Lubumbashi-Mbuji Mayi-Kananga ;
  - 960 km sur l'axe Lubumbashi-Kalemie-Bukavu ;
  - 383 km sur l'axe Kasindi-Beni-Kisangani ;
  - 167 km sur l'axe Mbuji Mayi-Kabinda ;
  - le bitumage de 14 km de voiries urbaines à Kinshasa (Boulevard du 30 juin, avenue Sendwe et prolongement du Boulevard Triomphal), ainsi que 10 km chacune pour les villes de Mbandaka, Kananga et Kisangani ;
  - la réhabilitation et la construction des hôpitaux dans les provinces, de l'IEM et du Palais du Peuple à Kinshasa.
  
- la mise en œuvre de la tranche de **1 milliard de dollars américains** de 2010 destiné essentiellement à la construction d'un hôpital de référence par territoire, des nouvelles universités et des écoles primaires et secondaires, des infrastructures d'eau, d'électricité et de transport ;

- le lancement de grands programmes dans les secteurs ferroviaire (Programme de Transport Multimodal financé à hauteur de **180 millions de dollars américains** par la Banque mondiale et destiné à la relance de la **SNCC**) ; de l'eau financé à hauteur de **190 millions** de dollars américains par la Banque mondiale pour la modernisation des centres de consommation de Kinshasa, Matadi et Lubumbashi ; et **60 millions** de dollars américains financé par la coopération allemande) ; de l'énergie (réhabilitation des groupes du barrage d'Inga et la construction des barrages de Katende et de Kakobola).

En ce qui concerne les **réformes**, pour l'année 2010, les actions et les politiques du Gouvernement s'articulent autour des principaux axes ci-après : gestion des finances publiques et décentralisation ; amélioration du climat des affaires ; réforme des entreprises publiques.

**A. En matière des finances publiques et de décentralisation :**

- **Accroissement de la capacité de collecte des ressources propres, à travers** l'amélioration de l'administration fiscale et non-fiscale
- **Amélioration de la qualité de la dépense, à travers :**
  - la prévision des crédits nécessaires pour couvrir les contreparties des projets financés sur ressources extérieures ;

- l'allocation aux Provinces de **40%** des recettes à caractère national sur base des critères combinés de capacité de mobilisation et de poids démographique sur la base du compromis avec les Provinces ;
- le transfert effectif des responsabilités en matière des dépenses salariales des secteurs à compétence exclusive des Provinces, à savoir l'EPSP, l'Agriculture, le Développement Rural, la Santé et les Autorités coutumières ;
- l'implication suffisante des Provinces dans la gestion des crédits des investissements à transférer, en attendant l'amélioration de leurs capacités institutionnelles.
- l'ouverture des crédits spécifiques pour faire face aux dépenses sécuritaires, initiées par les Ministères de la Défense et de l'Intérieur, les services de sécurité et le Conseil Supérieur de la Défense ;
- la mise en œuvre de la réforme de l'Armée et de la Police Nationale.
- la poursuite de l'uniformisation des rémunérations qui va se traduire par l'augmentation des salaires des catégories concernées ;
- la mise à la retraite des agents et fonctionnaires de l'Etat.

**B. En matière des réformes pour l'amélioration du climat des affaires :**

- l'adoption d'un train des mesures destinées à améliorer la position de notre pays dans le classement *Doing Business* ;

**C. En matière de réforme des entreprises publiques :**

- la poursuite de la transformation juridique des entreprises publiques ;

- la valorisation des entreprises transformées en sociétés commerciales ;
- la recherche des solutions appropriées aux problèmes des dettes sociales et des dettes croisées des entreprises du Portefeuille.

Par ailleurs, le Gouvernement va poursuivre le paiement des cotisations et des arriérés des organisations internationales et régionales et la réforme et le renforcement de la diplomatie.

**Dans le secteur de la justice**, le Gouvernement a commencé à appliquer le mot d'ordre de son Excellence Monsieur le Président de la République relatif à l'opération « Tolérance Zéro ».

Pour atteindre cet objectif, il est assigné au Ministère de la Justice trois missions ci-après :

- La lutte contre la corruption, la concussion et le détournement des deniers publics ;
- La lutte contre l'impunité et particulièrement contre les violences sexuelles et l'éradication du phénomène Kuluna sous toutes ses formes ; ainsi que
- La réforme du secteur de la justice.

Pour y parvenir, le Gouvernement a augmenté le crédit du pouvoir judiciaire en vue de parachever l'assainissement du secteur de la magistrature.

De même, le Gouvernement va, au cours de deux années à venir, recruter 1.000 nouveaux magistrats ; 500 seront recrutés en 2010.

Par ailleurs, en prévision des prochaines élections urbaines municipales et locales, le Gouvernement entend procéder à l'installation de 80 nouveaux Tribunaux de paix dans tous les territoires non pourvus de ces juridictions.

En outre, dans le secteur des affaires et des investissements, le Gouvernement, après avoir adopté le projet de loi d'adhésion à l'OHADA, entend garantir la sécurité juridique et judiciaire par l'installation progressive des Tribunaux de commerce et des Tribunaux de travail.

Enfin, le Gouvernement va concrétiser l'installation des hautes juridictions issues de l'éclatement imminent de la Cour Suprême de Justice. Il s'agit de la Cour Constitutionnelle, de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat.

Dans les secteurs sociaux, le Gouvernement s'engage progressivement dans la voie vers la gratuité de l'enseignement de base, en visant les classes de recrutement au niveau du primaire. La promotion du renouvellement du corps enseignant par l'octroi des bourses d'étude aux candidats doctorants, principalement dans les disciplines où la carence se fait davantage sentir est une autre option fondamentale qui ressort de ce projet de budget.

La poursuite de la mécanisation agricole par l'acquisition d'un nouveau lot de 500 tracteurs, afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de réduire les effets de la crise alimentaire mondiale et le recrutement de 500 professionnels de l'Agriculture pour accompagner la politique de mécanisation agricole sont les deux points forts de la politique dans le domaine agricole.

### **Honorables Députés,**

Les principaux indicateurs macroéconomiques ainsi que les mesures et réformes qui ont servi de base à l'élaboration des prévisions budgétaires de l'exercice 2010 se présentent de la manière suivante :

- Taux de croissance du PIB : **5,4%**
- Déflateur du PIB : **14%**
- Taux d'inflation moyen : **14,6%**
- Taux d'inflation fin période : **15%**
- Taux de change moyen : **852,8 FC le dollar américain**
- Taux de change fin période : **904,7 FC le dollar américain**
- PIB nominal : **10.390,5 milliards de FC**

Le présent projet est évalué, en recettes et en dépenses, à **4.488 milliards de FC**, soit **5 milliards 300 millions de dollars américains**, répartis à raison de **4.181 milliards de FC** pour le Pouvoir Central et **307 milliards de FC** pour les Provinces.

Les recettes du Pouvoir central comprennent les recettes courantes de l'ordre de **1.839 milliards de FC**, les recettes exceptionnelles chiffrées à **109 milliards de FC** et les recettes extérieures évaluées à **2.233 milliards de FC**.

Les recettes courantes sont constituées des recettes des Douanes et Accises chiffrées à **741 milliards de FC**, des recettes des Impôts estimées à **680 milliards de FC**, des recettes non fiscales évaluées à **181 milliards de FC** et des recettes des Pétroliers producteurs projetées à **238 milliards de FC**.

Les recettes exceptionnelles sont estimées à **109 milliards de FC**.

Les recettes extérieures de financement des investissements sont évaluées à **1.895 milliards de FC**.

Les recettes des Provinces sont évaluées à **307 milliards de FC**.

### **Honorables Députés,**

En ce qui concerne les dépenses, le projet du Budget 2010 les situe à **4.488 milliards de FC**. Elles sont constituées des dépenses du Pouvoir central évaluées **4.181 milliards de FC** et des dépenses propres des Provinces projetées à **307 milliards de FC**.

Il y a lieu de noter que les dépenses contraignantes, c'est-à-dire les rémunérations, le transfert aux Provinces, la rétrocession aux Régies financières ainsi que la dette publique et les frais financiers totalisent **1.644 milliards de FC**, soit **89,4%** des recettes courantes, hors dons et pas de porte.

Les dépenses financées par les ressources extérieures c'est-à-dire les investissements et les dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures s'élèvent à **1.895 milliards de FC**. Elles représentent **42 %** de l'ensemble des dépenses de l'exercice.

L'enveloppe totale réservée aux investissements est évaluée à **2.169 milliards de FC dont 852 milliards de FC** attendus des projets liés au contrat sino-congolais. Les détails des projets concernés sont repris dans le document numéro 4 intitulé Canevas de Dépenses.

**Honorable Président,  
Honorables Membres du Bureau,  
Honorables Députés,**

Avant de vous présenter les grandes masses du projet du Budget 2010, je me suis appesanti d'abord sur l'exécution du Budget 2009 qui n'a pas du tout été facile du fait d'une part, de la contraction des recettes imputable à la crise financière internationale et, d'autre part, au surcroît des dépenses liées à la situation sécuritaire dans la partie Est du Pays.

La conjugaison de ces deux faits n'a pas permis d'atteindre suffisamment les objectifs budgétaires initiaux. Je me dois de le dire sincèrement à Votre Auguste Assemblée, non seulement par devoir de vérité, mais aussi par le respect que je vous dois en tant qu'autorité budgétaire.

Ensuite, j'ai décrit le contexte de timide reprise de l'activité économique qui a prévalu lors de l'élaboration du projet du Budget 2010, tout en gardant le cap sur l'objectif d'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE au premier semestre de l'année 2010, lequel nous impose des prévisions budgétaires prudentes.

Cela va permettre à notre Pays d'accéder aux ressources additionnelles estimées à plus de **500 millions de dollars américains**, en sus des économies qui seront générées par l'annulation de 90% du stock de la dette extérieure.

Les ressources et les économies qui seront dégagées devront permettre au Gouvernement d'améliorer davantage les conditions de vie de notre population à travers la réalisation des cinq chantiers de la République.

J'ai surtout sollicité de la part de la Représentation nationale que ce projet de budget soit évalué par rapport aux deux fils conducteurs de l'action du Gouvernement, à savoir **les investissements dans les infrastructures et les réformes.**

**Honorable Président,  
Honorables Membres du Bureau,  
Honorables Députés,**

Certes, la conjoncture est difficile, mais les réalisations du gouvernement ainsi que toutes les actions en cours nous donnent les raisons de croire que la République Démocratique du Congo a déjà pris l'élan nécessaire à son développement durable. En effet, il faut toujours garder en mémoire d'où nous sommes partis pour arriver là où nous en sommes aujourd'hui.

C'est de cette manière que l'on peut apprécier à leur juste valeur les réalisations et les efforts fournis par toutes les institutions de notre jeune démocratie pour engager notre cher Pays sur la voie du progrès.

En effet, comme je viens de le démontrer, le Congo n'a jamais ouvert autant de chantiers comme c'est le cas aujourd'hui, sous l'impulsion de son Excellence Monsieur le Président de la République, **Joseph KABILA KABANGE.**

C'est ainsi que je ne peux avoir de doute sur la nécessité pour le peuple congolais en général, et ses Elus en particulier, d'accompagner, chacun en ce qui le concerne, cet élan vers le progrès et dont les politiques sont déclinées dans le présent projet de budget que je vous demande, Honorables Députés, de déclarer recevable.

**Je vous remercie.**